

Bulletin CFSS n°2024B05

4 avril 2024

Rédaction : Soazik Klein

soazik.klein@ffbs.fr

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents sur le site fédéral : <https://ffbs.fr/commission-scorage-statistiques/>

1. SCOREURS !

Merci aux responsables (président, référent scorage du club, ...) de transmettre à la CFSS (cfss@ffbs.fr) et à Jean-Noé Manhes, membre de la CFSS (jeanno.manhes@ffbs.fr) **au plus tard le mardi soir** le nom du (ou des) scoreur(s), et du (ou des) opérateurs pour la D1 BB, officiant le week-end suivant.

2. RAPPEL

La saison débute à peine et les consignes de transmission de documents ne sont déjà pas / plus respectées.

La CFS et les statisticiens de la CFSS – bénévoles comme vous – doivent exploiter des feuilles mal photographiées et dans n'importe quel sens...

Alors merci de faire un effort. Sur tout smartphone, vous pouvez télécharger (via Play Store ou Apple Store) une application gratuite pour scanner une ou plusieurs pages en portrait ou paysage et en faire un seul document.... Ce n'est pas plus compliqué que de faire des photos... MERCI !

3. DE LA RESPONSABILITE OU NON DU SCOREUR...

Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil mywBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

Documents

La feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre en chef. Cependant, pour des raisons pratiques, il est prévu que le club recevant transmette cette feuille avec l'ensemble des autres documents à la fédération, sauf si l'arbitre en chef décide de la transmettre lui-même (en cas de protêt ou d'expulsion par exemple).

Le scoreur n'est pas responsable du remplissage de la feuille de match (à l'exception des rubriques qui lui sont réservées 😊), mais il a le droit de la vérifier et de signaler des oublis (comme le nom de l'équipe !) au manager.

4. RENCONTRES DU WEEK-END

Championnat Baseball D1

Le championnat est géré par myWBSC.

Le directeur du championnat est Gwynplaine MANACH.

Pour saisir le match sur tablette, il faut avoir été assigné par la CFSS. Il est donc important que la CFSS connaisse les noms des opérateurs en début de semaine.

Rencontre	Code Feuille	Code myWBSC	Date	Heure	Scoreur	Opérateur
Rouen – Sénart	D1011	1	07/04/24	11h	Myriam CHASSERIEAU	Mickaël DEMANNEVILLE
	D1015	5	07/04/24	14h		Sandra MASCLET
Montigny – La Rochelle	D1012	2	07/04/24	11h	Soazik KLEIN	Christel BOUILLON
	D1016	6	07/04/24	14h		
Montpellier – Metz	D1013	3	07/04/24	11h	Ludivine BURBA	Vincent MONTALTI
	D1017	7	07/04/24	14h		
Toulouse - Savigny	D1014	4	07/04/24	11h	Pascale ROQUELAINE	Martin ROQUELAINE
	D1018	8	07/04/24	14h		

Championnat Baseball D2

La statisticienne de ce championnat est Soazik Klein.

Rencontre	Code	Date	Heure	Scoreur
Sénart 2 – Ronchin	D2A021	07/04/24	11h	Mario BRELLE
	D2A022	07/04/24	14h	
Thiais – La Guerche	D2A023	07/04/24	11h	Nora KHEMACHE
	D2A024	07/04/24	14h	
PUC – Rouen 2	D2A025	07/04/24	11h	Claire LAROSE
	D2A026	07/04/24	14h	
Valenciennes – Bréal	D2A027	07/04/24	11h	Véronique POUDEROUX
	D2A028	07/04/24	14h	
Béziers – Nice	D2B011	07/04/24	11h	Louis BONNET
	D2B012	07/04/24	14h	
Anglet - Meyzieu	D2B013	07/04/24	11h	Gael GOUELLO
	D2B014	07/04/24	14h	Karine GOUELLO
Clermont – Eysines	D2B015	07/04/24	11h	Isabel RODRIGUES
	D2B016	07/04/24	14h	

Championnat Softball D1 Féminin

La statisticienne de ce championnat est Delphine Bérard.

Rencontre	Code	Date	Heure	Scoreur
Nice – Clapiers	D1F021	07/04/24	11h	Non communiqué
	D1F022	07/04/24	13h30	
Grenoble – Pessac	D1F023	07/04/24	11h	Léa PROTTE
	D1F024	07/04/24	13h30	
Evry – Saint Raphaël	D1F025	07/04/24	11h	Eric CARRIERE
	D1F026	07/04/24	13h30	

Championnat Softball D2 Féminin

La statisticienne de ce championnat est Delphine Bérard.

Rencontre	Code	Date	Heure	Scoreur
Ronchin – Béziers	D2F021	07/04/24	11h	Pauline EMERY
Béziers – Ronchin	D2F022	07/04/24	13h30	
Entente BNB – Colombes	D2F023	07/04/24	11h	Gwynplaine MANACH
Colombes – Entente BNB	D2F024	07/04/24	13h30	

5. OUTIL N2F

Si vous ne l'avez jamais utilisé... ou si vous avez oublié, vous trouverez tout dans les documents ci-dessous :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)
- [Procédure pour les notes de frais avec l'outil N2F](#)

Attention : utiliser obligatoirement un ordinateur lors de votre première connexion (l'application sur les tablettes ou les téléphone est déficiente pour la création de compte et/ou la saisie de la première note de frais)

Si vous n'avez pas encore de compte, merci de me le signaler afin que celui-ci soit créé rapidement.

Intitulés des titres et des analytiques à utiliser pour l'établissement des notes de frais sur N2F :

D1 Baseball : « *Scorage D1 Baseball – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

- Thématique : *Baseball (B)*
- Catégorie : *Scorage (B2114)*
- Activité : *Scorage (B21140)*
- Action : *Division 1 et Challenge de France (B21142)*

D2 Baseball : « *Scorage D2 Baseball – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

- Thématique : *Baseball (B)*
- Catégorie : *Scorage (B2114)*
- Activité : *Scorage (B21140)*
- Action : *Division 2 (B21143)*

D1 Softball Féminin : « *Scorage D1 Softball Féminin – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

- Thématique : *Softball (S)*
- Catégorie : *Scorage (S214)*
- Activité : *Scorage (S21400)*
- Action : *Division 1 Féminin et Challenge de France (S21402)*

D1 Softball Masculin : « *Scorage D1 Softball Masculin – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

- Thématique : *Softball (S)*
- Catégorie : *Scorage (S214)*
- Activité : *Scorage (S21400)*
- Action : *Division 1 Masculin et Challenge de France (S21404)*

D2 Softball Féminin : « *Scorage D2 Softball Féminin – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

- Thématique : *Softball (S)*
- Catégorie : *Scorage (S214)*
- Activité : *Scorage (S21400)*
- Action : *Division 2 Féminin (S21403)*

D2 Softball Masculin : « *Scorage D2 Softball Masculin – [Equipe recevante] vs [Equipe visiteuse]* »

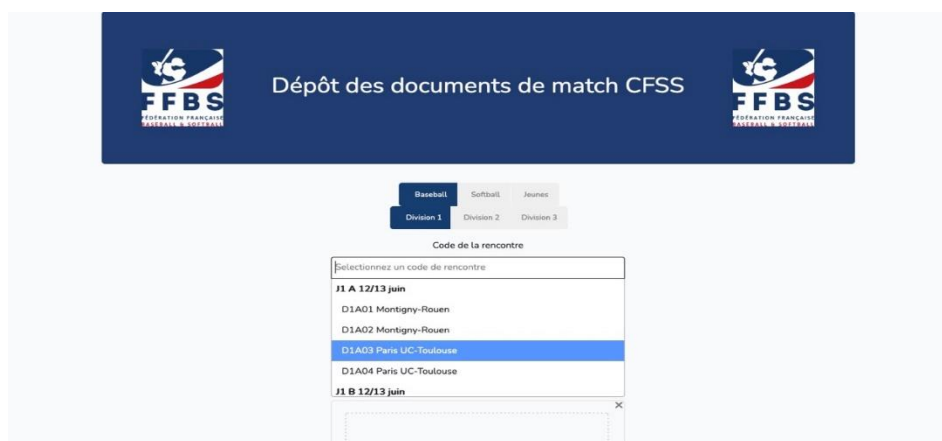
- Thématique : *Softball (S)*
- Catégorie : *Scorage (S214)*
- Activité : *Scorage (S21400)*
- Action : *Division 2 Masculin (S21405)*

6. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'envoi des documents se fait via le site : <http://upload.ffbs.fr>

La saisie commence par le choix de la pratique puis du championnat.

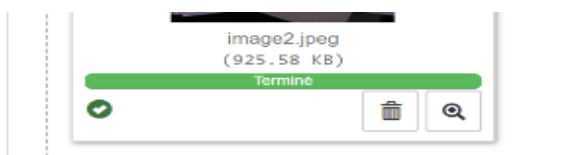
Vous pouvez alors sélectionner la rencontre en saisissant soit le nom d'une équipe, soit le code de la rencontre.



Pensez à saisir votre nom et votre email.

Vous devez ensuite transmettre les documents.

Après chaque transfert réussi, un statut sous l'image vous confirme que l'envoi est effectif.



N'hésitez pas à saisir des commentaires si besoin.

Cliquez enfin sur le bouton « envoyer » pour lancer la notification par mail à la Commission Sportive, la CFSS et le dépositaire des fichiers.

Les documents doivent être scannés en pdf ; pas de jpg...

Pour chaque rencontre, il est attendu :

- Un pdf pour la feuille de match
- Un pdf pour les comptages de lancers 18U à glisser dans la partie « Feuilles de match » ; cette feuille doit vous être remise par le manager de l'équipe ayant fait lancer des 18U : n'hésitez pas à la demander ! Bien évidemment, ceci est spécifique au baseball.
- Un pdf pour le roster d'une équipe
- Un pdf pour les 2 feuilles de scorage

Attention à la qualité des scans et au sens des documents. Une feuille de match est en format portrait, une feuille de scorage en format paysage. Les statisticiens vous en remercient par avance !

7. RECOURS

Les décisions de la CFSS portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

8. POUR FINIR

N'oubliez pas que nous sommes tous bénévoles et faisons de notre mieux...

N'hésitez pas à :

- Diffuser ce bulletin largement
- Me contacter si vous avez des questions, des remarques...

!!! BONNE SAISON A TOUS !!!